

ARRETE n° 2022-2473

Le maire de la ville de Bressuire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2212-2

VU le décret n° 55-222 du 8 février 1955 portant codification des textes législatifs concernant les débits de boissons et la lutte contre l'alcoolisme et particulièrement ses articles 62 et 64

VU l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2016, modifié, fixant les heures d'ouverture et de fermeture d'établissement recevant du public dans lesquels sont implantés à titre temporaire ou permanent des débits de boissons à consommer sur place

VU Vu la demande reçue le 21 juillet 2022 présentée par Aude ROCHARD - Présidente - du Twirling Club Bressuirais en vue d'être autorisé à prolonger exceptionnellement l'ouverture de Salle Albert Grolleau, dans la nuit du 22 octobre 2022 au 23 octobre 2022 jusqu'à 03h00 à l'occasion d'une Soirée Disco.

VU l'avis favorable à l'exploitation de l'établissement émis par la commission communale de sécurité de Bressuire en date du 16 août 2010

VU l'arrêté de maintien en exploitation du marché couvert pris par Monsieur le Maire de Bressuire en date du 2 septembre 2010

VU l'avis favorable de Monsieur le Capitaine- Commandant la Gendarmerie de Bressuire du ;

ARRETE

Article 1

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 5 mai 2010, modifié, Aude ROCHARD - Présidente - de Twirling Club Bressuirais est autorisée, à titre exceptionnel, à prolonger l'ouverture de Salle Albert Grolleau, dans la nuit du 22 octobre 2022 au 23 octobre 2022 jusqu'à 03h00 à l'occasion d'une Soirée Disco.

Article 2

Cette autorisation précaire et révocable pourra être retirée à tout moment , sans préavis, ni indemnisation notamment en cas d'infraction, de troubles de l'ordre public ou de nuisances constatées.

Article 3

Monsieur le Maire de Bressuire et Monsieur le Capitaine, Commandant de Gendarmerie de Bressuire sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée ainsi qu' à Aude ROCHARD - Présidente - de Twirling Club Bressuirais.

Le Maire Délégué

Etienne HUCAULT

